



Calendrier de la formation

- > Dates : du 26 mai 2026 au 30 avril 2027
- > Formation en alternance à temps plein en continu durant 49 semaines
- > Durée totale de la formation : 1440 heures sur 49 semaines.
- Lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, mercredi de 9h à 12h30 et le vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 15h30
- > Enseignement théorique : 600 heures soit 30 heures par semaine
- > Stage en milieu professionnel : 840 heures soit 35 heures par semaine
- > Parcours partiel : pour faire valoir des équivalences ou des allègements de formation, nous consulter.



Conditions d'admission

- > Détenir les exigences décrites dans les dans les "prérequis, exigences préalables à l'entrée en formation".
- > Satisfaire aux épreuves d'admission
- Notation dossier et Oral d'admission
- > Date des entretiens : 07 mai 2026
- > Individualisation des parcours de formation : en fonction des équivalences ou allègements/renforcements déterminés lors du module de positionnement



Retrait des dossiers de candidature

- > Retrait des dossiers : à partir de février 2026
- > Clôture des inscriptions : 24 avril 2026



Prérequis, exigences préalables à l'entrée en formation

- > Satisfaire aux épreuves d'admission
- > Pas de niveau prérequis

Diplôme d'État Accompagnant

Éducatif et Social

Lieu : Reims

Mise à jour le 29 janvier 2026

La formation

La formation prépare les professionnels de l'accompagnement éducatif et social à l'obtention du DEAES (Diplôme d'État - Accompagnant Éducatif et Social). La formation comprend 5 blocs de compétences. Chaque bloc donne lieu à une certification et doit être validé séparément.

Objectifs et contenus

Objectifs :

- ✓ Accompagner des personnes ayant des difficultés liées à l'âge, la maladie, le handicap, la vulnérabilité sociale à s'épanouir au quotidien
- ✓ Réaliser une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap ou du grand âge quelles qu'en soient l'origine ou la nature ;
- ✓ Prendre en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie ou au mode de vie pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie ;
- ✓ Participer également à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un accompagnement adapté à la situation.
- ✓ Etablir une relation attentive de proximité.

Contenus :

- DF1** « Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne »
 - DF2** « Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité »
 - DF3** « Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne »
 - DF4** « Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention »
 - DF5** « Travail en équipe pluriprofessionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne »
- AFSGU de niveau 2**

Modalités d'obtention de la certification

Bloc 1 : Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne
- Épreuve écrite - étude de cas pratique - Présentation d'un dossier de pratique professionnelle évalué par l'établissement de formation

Bloc 2 : Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité

- Étude d'un cas pratique à partir d'un sujet tiré au sort permettant au candidat d'exposer une démarche et les modalités de réalisation des actes d'accompagnement de la personne dans ses actes de la vie quotidienne

Bloc 3 : Accompagnement à la vie sociale - Présentation orale à partir d'un document élaboré par le candidat d'un projet d'animation sociale et citoyenne à partir de situation de stage

Bloc 4 : Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention - Présentation orale d'une étude de situation vécue en stage à partir d'un document élaboré par le candidat en lien avec le projet de la personne

Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne - Épreuve écrite sur table portant sur les modalités de transmission et de communication relevant d'une situation proposée par l'établissement de formation



handicap mental, psychique & troubles dys

> Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre **référént handicap** (nom-prénom et mail) est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)



Organisme de formation

UFCV

7 avenue Robert Schuman 51100 Reims
Tél. 03 26 35 80 60

formationpro-ch@ufcv.fr

> **N° déclaration d'activité** : 11750896975
(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

> Association loi 1901, reconnue d'utilité publique

> **Siret** : 775685621 01554



Lieu de formation

7 avenue Robert Schuman
51100 Reims
Tél. 03 26 35 80 60

> Conditions d'accueil : pour tout ce qui concerne les possibilités de restauration, d'hébergement, etc., nous consulter



Coûts

6600 € Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts

Les **conditions générales de vente** applicables au jour de la commande sont consultables sur le site formation-professionnelle.ufcv.fr

Pour les demandeurs d'emploi, le coût de la formation peut être pris en charge par la Région Grand Est.



Engagement qualité des formations

> Certification qualiopi n°2411_CN_04819_V2 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)

> Référencement Datadock

> Charte RGPD-Politique de confidentialité consultable sur le site formation-professionnelle.ufcv.fr

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance : Chaque bloc de compétences doit être validé séparément. Un bloc de compétences est validé lorsque le candidat remplit deux conditions : 1° Il obtient une moyenne au moins égale à 10/20 aux épreuves associées à chaque bloc de compétences. 2° Il doit avoir acquis à la fin de son parcours de formation pratique toutes les compétences portées par le référentiel de compétences

Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation

L'action de formation est encadrée par un formateur référent et le responsable des formations. Tous deux disposent d'un niveau de formation supérieur (5 et 6) et de l'habilitation conférée par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités. De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ de l'accompagnement à la personne et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'UFCV seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action.

Modalités, moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

Cette formation en présentiel vous propose un apprentissage dynamique et varié, basé sur les méthodes pédagogiques actives. **Vous alternerez** :

- > Des apports théoriques pour comprendre les fondamentaux.
- > Des ateliers pratiques pour mettre en application vos connaissances (jeux de rôles, projets de groupe...).
- > Des visites de terrain pour découvrir le monde professionnel où vous serez susceptibles d'exercer (EHPAD, IME, MAS, etc, ...)
- > Des stages en entreprise pour acquérir une expérience concrète.

L'action de formation dispose :

- > d'un équipement adapté (salles avec vidéoprojecteurs, matériel professionnel, ressources documentaires...)
- > D'un plateau technique équipé pour des immersions réalistes et adaptées au milieu professionnel.
- > d'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
- > d'une connexion Wi-Fi et un portail stagiaire permettant d'accéder au planning de la formation et aux ressources associées aux séances.

Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.

Formation à distance : quelques séances de formation pourront être proposées à distance.

Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

Phase de positionnement :

Livret d'évaluation basé sur le référentiel de certification.

Constitution du parcours de formation nécessaire au stagiaire (allègements et/ou renforcements de formation) afin de conclure un Parcours Individuel de Formation validé par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités. (DREETS)

Pendant la formation :

Suivi du plan de formation avec tuteur.

Évaluations intermédiaires (référentiel de certification).

Évaluations individuelles et collectives à chaque regroupement.

Synthèses d'évaluation individuelles et de satisfaction disponibles.



Références de la formation

> **Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social (DEAES)**

> **Arrêté** du 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social

> **Cours par correspondance** : non

> **Utilisation du multimédia** : oui

> **Formation ouverte à distance** : partielle

> **Diplôme d'État** : 30 août 2021 relatif au diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social NOR : SSAA2123278A

> **Autorité de certification** : Ministère du travail, de la Santé, des Solidarités et des familles sante.gouv.fr

> **Niveau visé** : 3

> **Codes métiers** : NSF 330 : Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales;

> **Formacodes** : 44022, 44089, 44079, 44028

> **ROME** : J1501, K1301, K1302, K1303

> **Code Certif Info** : n°112283

> **N° fiche RNCP** : 36004 - date d'enregistrement : 04/11/2021

> **Code CPF** : 44028

Calendrier de la formation

mai 2026			juin 2026			juillet 2026			août 2026			septembre 2026			octobre 2026			novembre 2026			décembre 2026			janvier 2027			février 2027			mars 2027			avril 2027		
ven. 1	1		lun. 1	1		mer. 1	1		sam. 1	1		mar. 1	1		jeu. 1	1		dim. 1	1		mar. 1	1		ven. 1	1		lun. 1	1		mer. 1	1		jeu. 1	1	
sam. 2	2		mar. 2	2		jeu. 2	2	ENTREPRISE	dim. 2	2		mer. 2	2	ENTREPRISE	ven. 2	2	CENTRE	lun. 2	2		mer. 2	2	ENTREPRISE	sam. 2	2		mar. 2	2		mer. 2	2	ENTREPRISE	ven. 2	2	CENTRE
dim. 3	3		mer. 3	3		ven. 3	3		lun. 3	3		jeu. 3	3		sam. 3	3		mar. 3	3		jeu. 3	3		dim. 3	3		mer. 3	3		mer. 3	3		sam. 3	3	
lun. 4	4		jeu. 4	4		sam. 4	4		mar. 4	4		ven. 4	4		dim. 4	4		mer. 4	4	ENTREPRISE	ven. 4	4		lun. 4	4		jeu. 4	4		jeu. 4	4		dim. 4	4	
mar. 5	5		ven. 5	5		dim. 5	5		mer. 5	5		sam. 5	5		lun. 5	5		jeu. 5	5		sam. 5	5		mar. 5	5		ven. 5	5		ven. 5	5		lun. 5	5	
mer. 6	6		sam. 6	6		lun. 6	6		jeu. 6	6		dim. 6	6		mar. 6	6		ven. 6	6		dim. 6	6		mer. 6	6		sam. 6	6		sam. 6	6		mar. 6	6	
jeu. 7	7		dim. 7	7		mar. 7	7		ven. 7	7		lun. 7	7		mer. 7	7		sam. 7	7		lun. 7	7		jeu. 7	7		dim. 7	7		dim. 7	7		mer. 7	7	
ven. 8	8		lun. 8	8		mer. 8	8	ENTREPRISE	sam. 8	8		mer. 8	8	ENTREPRISE	jeu. 8	8		dim. 8	8		mer. 8	8	ENTREPRISE	ven. 8	8		lun. 8	8		lun. 8	8		jeu. 8	8	
sam. 9	9		mar. 9	9		jeu. 9	9		dim. 9	9		mer. 9	9		ven. 9	9		lun. 9	9	CENTRE	mer. 9	9		sam. 9	9		ven. 9	9		mar. 9	9		ven. 9	9	
dim. 10	10		mer. 10	10		ven. 10	10		lun. 10	10		jeu. 10	10		sam. 10	10		mar. 10	10		jeu. 10	10		dim. 10	10		mer. 10	10		mer. 10	10	ENTREPRISE	sam. 10	10	
lun. 11	11		jeu. 11	11		sam. 11	11		mar. 11	11		ven. 11	11		dim. 11	11		mer. 11	11		ven. 11	11		lun. 11	11		jeu. 11	11		jeu. 11	11		dim. 11	11	
mar. 12	12		ven. 12	12		dim. 12	12		mer. 12	12		sam. 12	12		lun. 12	12		jeu. 12	12		sam. 12	12		mer. 12	12		ven. 12	12		ven. 12	12		lun. 12	12	
mer. 13	13		sam. 13	13		lun. 13	13	ENTREPRISE	jeu. 13	13		dim. 13	13		mar. 13	13		ven. 13	13		dim. 13	13		mer. 13	13		sam. 13	13		sam. 13	13		mer. 13	13	
jeu. 14	14		dim. 14	14		mar. 14	14		ven. 14	14		lun. 14	14		mer. 14	14	ENTREPRISE	sam. 14	14		lun. 14	14		jeu. 14	14		dim. 14	14		dim. 14	14		mer. 14	14	
ven. 15	15		lun. 15	15		mer. 15	15		sam. 15	15		mar. 15	15		jeu. 15	15		dim. 15	15		mar. 15	15		ven. 15	15		lun. 15	15		lun. 15	15		jeu. 15	15	
sam. 16	16		mar. 16	16		jeu. 16	16	ENTREPRISE	dim. 16	16		mer. 16	16	ENTREPRISE	ven. 16	16		sam. 16	16		mer. 16	16	ENTREPRISE	sam. 16	16		mar. 16	16		mar. 16	16		ven. 16	16	
dim. 17	17		mer. 17	17		ven. 17	17		lun. 17	17		jeu. 17	17		sam. 17	17		mar. 17	17		jeu. 17	17		dim. 17	17		mer. 17	17		mer. 17	17	ENTREPRISE	sam. 17	17	
lun. 18	18		jeu. 18	18		sam. 18	18		mar. 18	18		ven. 18	18		dim. 18	18		mer. 18	18		ven. 18	18		lun. 18	18		jeu. 18	18		jeu. 18	18		dim. 18	18	
mar. 19	19		ven. 19	19		dim. 19	19		mer. 19	19		sam. 19	19		lun. 19	19		jeu. 19	19		sam. 19	19		mer. 19	19		ven. 19	19		ven. 19	19		lun. 19	19	
mer. 20	20		sam. 20	20		lun. 20	20		jeu. 20	20		dim. 20	20		mar. 20	20		ven. 20	20		dim. 20	20		mer. 20	20		sam. 20	20		sam. 20	20		mar. 20	20	
jeu. 21	21		dim. 21	21		mar. 21	21		ven. 21	21		lun. 21	21		mer. 21	21	ENTREPRISE	sam. 21	21		lun. 21	21		jeu. 21	21		dim. 21	21		dim. 21	21		mer. 21	21	
ven. 22	22		lun. 22	22		mer. 22	22	ENTREPRISE	sam. 22	22		mer. 22	22		jeu. 22	22		dim. 22	22		mar. 22	22		ven. 22	22		lun. 22	22		lun. 22	22		jeu. 22	22	
sam. 23	23		mar. 23	23		jeu. 23	23		dim. 23	23		mer. 23	23	ENTREPRISE	ven. 23	23		lun. 23	23		jeu. 23	23	CENTRE	sam. 23	23		mar. 23	23		mar. 23	23	ENTREPRISE	ven. 23	23	
dim. 24	24		mer. 24	24		ven. 24	24		lun. 24	24		jeu. 24	24		sam. 24	24		mar. 24	24		jeu. 24	24		dim. 24	24		mer. 24	24		mer. 24	24		sam. 24	24	
lun. 25	25		jeu. 25	25		sam. 25	25		mar. 25	25		ven. 25	25		dim. 25	25		mer. 25	25	ENTREPRISE	ven. 25	25		lun. 25	25		jeu. 25	25		jeu. 25	25		dim. 25	25	
mar. 26	26		ven. 26	26		dim. 26	26		mer. 26	26		sam. 26	26		lun. 26	26		jeu. 26	26		sam. 26	26		mar. 26	26		ven. 26	26		ven. 26	26		lun. 26	26	
mer. 27	27		sam. 27	27		lun. 27	27	ENTREPRISE	jeu. 27	27		dim. 27	27		mar. 27	27		ven. 27	27		dim. 27	27		mer. 27	27	ENTREPRISE	sam. 27	27		sam. 27	27		mar. 27	27	
jeu. 28	28	CENTRE	dim. 28	28		mar. 28	28		ven. 28	28		lun. 28	28		mer. 28	28	ENTREPRISE	sam. 28	28		lun. 28	28		jeu. 28	28		dim. 28	28		dim. 28	28		mer. 28	28	
ven. 29	29		lun. 29	29		mer. 29	29	CENTRE	sam. 29	29		dim. 29	29		jeu. 29	29		dim. 29	29		mer. 29	29		ven. 29	29		lun. 29	29		lun. 29	29		jeu. 29	29	
sam. 30	30		mar. 30	30	ENTREPRISE	jeu. 30	30		dim. 30	30		mer. 30	30		ven. 30	30		lun. 30	30	ENTREPRISE	dim. 30	30		sam. 30	30		mar. 30	30		mar. 30	30		ven. 30	30	
dim. 31	31					ven. 31	31		lun. 31	31	ENTREPRISE				sam. 31	31					jeu. 31	31		dim. 31	31					mer. 31	31				
Total C : 23			Total C : 120			Total C : 23			Total C : 30			Total C : 17			Total C : 43			Total C : 57			Total C : 24			Total C : 90			Total C : 30			Total C : 10			Total C : 133		
Total E : 0			Total E : 14			Total E : 126			Total E : 7			Total E : 133			Total E : 105			Total E : 77			Total E : 98			Total E : 35			Total E : 105			Total E : 140			Total E : 0		